



Règlement Foulées Etival 2018

Art 1 - L'association des foulées d'Etival organise le dimanche 30 septembre 2018 sa 26^{ème} Edition des Foulées d'Etival

Art 2 - Le parcours de la course des couples est composé d'une boucle (3.2 km) mi-route / mi-chemin
Le parcours des 5 Km est composé de 2 boucles (1.8 et 3.2 km) mi-route / mi-chemin
Le parcours des 10Km est composé de 3 boucles (1 tour de 3.5 km + 2 tours de 3,25 km) mi-route / mi-chemin

Les participants s'engagent à accomplir la distance de la ligne de départ à la ligne d'arrivée et s'engagent à ne pas anticiper le départ. Dans le cas contraire, le comité disqualifiera les concurrents ne respectant pas les règles sportives.

Les membres du comité sont habilités à disqualifier tout concurrent ayant un esprit antisportif et ne respectant pas les consignes du comité d'organisation.

Tout coureur ne laissant pas apparaître son dossard dans son intégralité sera disqualifié.

Les noms des concurrents disqualifiés figureront dans une rubrique spécifique à la fin du classement officiel.

Art 3 - L'association des foulées d'Etival organise une course des couples composée d'une boucle de 3,2 km
Cette course est ouverte uniquement au couple mixte (un homme et une femme)
Pour être classé chaque couple devra franchir la ligne d'arrivée ensemble main dans la main
Le temps de course retenu sera pris sur le dernier du couple à franchir la ligne
Les 3 premiers couples seront récompensés

Art 4 - LICENCES & CERTIFICATS MEDICAUX

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité. L'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du code du sport, que les participants ont :

- une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA** ou d'un « **Pass' J'aime Courir** », **délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.** (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une **licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- ou d'une **licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation**
- ou d'un **certificat médical de d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Coureurs étrangers : L'obligation de présenter une licence en cours de validité ou un certificat médical de non contre indication s'applique également à tous les coureurs étrangers, y compris ceux engagés par un représentant d'athlète agréé par la fédération nationale concernée.

Art 5 - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 6 - Répartitions des prix proposés par le comité d'organisation

Un lot sera assuré pour chaque inscription d'avance sur les courses : des couples, des 5Kms et des 10kms.
Les lots ne seront pas assurés pour les concurrents s'inscrivant sur place.

Course des couples : récompense aux 3 premiers couples

5 kms : 3 premiers Hommes au scratch
3 premières Femmes au scratch
Premier de chaque catégorie

10 kms : 3 premiers Hommes au scratch
3 premières femmes au scratch
Premier de chaque catégorie

50€ en bon d'achat offert par notre partenaire UTILE de Saint Georges du Bois pour

- 1^{er} homme & 1^{ère} femme sur 5Kms
- 1^{er} homme & 1^{ère} femme sur 10Kms

habitant sur l'une des communes suivantes :

- Saint-Georges-du-bois, Etival-Lès-Le-Mans, Louplande, Fay ou Pruillé-le-Chétif

Nota : pas de cumul de lot

Art 7 - Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par les autorités de tutelle (FFA ou le ministère de la jeunesse et des sports).

Art 8 - Les départs sont fixés place de l'église.

Boucle des familles : 13h45
Course des couples : 14h00
5Kms : 14h45
10Kms : 15h30

Art 9 - Des postes de ravitaillement pour le 10km seront mis en place aux 3.3km et 6.8km ainsi qu'après la ligne d'arrivée. Des panneaux indiquant les kilomètres seront implantés le long du parcours.

Art 10 - En application du règlement de CNCHS, les accompagnateurs en roller ou à bicyclette sont interdits sur le parcours, sous peine de disqualification du concurrent.

Art 11 - Une assistance médicale sera présente sur le parcours et à l'arrivée. (Protection civile)

Art 12 - Le comité d'organisation est couvert par une assurance responsabilité civile auprès du « crédit mutuel ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement.

Art 13 - Seul les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Art 14 - Le retrait des dossards se fera le dimanche 30 septembre à partir de 13h00 au centre social.

Art 15 - Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue responsable en cas d'accident.

Art 16 - CNIL-Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom-prénom adresse et si possible votre numéro de dossard

Art 17 - Droit d'image. Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des foulées d'Etival, ainsi que leurs ayant droits tel que partenaires, médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux courses des foulées d'Etival (course des familles, course des couples, 5km et 10 km), sur tous documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 18 - Les inscriptions doivent se faire OBLIGATOIREMENT :

- Au moyen du bulletin d'inscription individuel téléchargeable sur le site : www.foulees-etival.com. Il peut être photocopié.
- Via le site KLIKEGO

Toutefois les inscriptions par téléphone seront prises en compte jusqu'au Samedi 29 septembre.

TARIFS :

Boucle des familles : Gratuit avec inscription sur place
Course des couples : 5€ (+ éventuel frais Klikego si inscription sur leur site)
5Kms : 7€ (+ éventuel frais Klikego si inscription sur leur site)
10Kms : 9€ (+ éventuel frais Klikego si inscription sur leur site)

+3€ sur place le jour de la course

Art 19 - Le comité interdira le départ aux athlètes ne remplissant pas les conditions requises par le règlement et n'ayant pas obtenu de dossard. Ceux qui n'auraient pas de dossard et voudraient accompagner sur le parcours de la course ne franchiront pas la ligne d'arrivée et n'auront bien sur aucun droit au classement et aux récompenses.

Art 20 - Frais de déplacement. Quelle que soit la ville ou le pays d'origine des participants, aucune prise en charge des frais de déplacement ne sera accordable. De même, l'hébergement avant ou après la course est à la charge des participants. Le comité peut adresser en cas de besoin une liste d'hôtels.

Art 21 - Des douches et des vestiaires pourront être mis à la disposition des concurrents au complexe sportif Gilbert Maurice (Vestiaire du Foot)

Des parkings seront à la disposition des concurrents :

- Place de la salle polyvalente
- Derrière l'école primaire (Accès limité jusqu'à 13h30)

Art 22 - Prévoir des épingles pour les dossards.

Art 23 - **Le 5Kms et le 10Kms font partis du challenge départemental des courses hors stade Sarth'létisme**
Règlement sur <http://cd72.athle.org/>

Art 24 - Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Art 25 - Les organisateurs des foulées d'Etival se réservent le droit de modifier le présent règlement